



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports et du Désenclavement



Groupe de la Banque Africaine
Développement (BAD)

AGTF

Africa Growing Together Fund de
(AGTF)

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)

n° D/1626/A3

Avis d'Appel d'Offres

Travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar Sarr et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km)

Maître d'Ouvrage :	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement représenté par l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Projet :	Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)
Intitulé du Marché :	Travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar Sarr et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km)
Pays :	Sénégal
N° Prêt : BAD :	2000200005206
N° Prêt AGTF:	5050200001352

Mode de passation des marchés : Appel d'Offres (international) ouvert
N° de l'AOIO : D/1626/A3
Émis le : 28/04/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM-1) publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'Africa Growing Together Fund (AGTF) ci-après dénommée la Banque pour financer une partie du coût du Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1), et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements au titre des Marchés de **travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar Sarr et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) .**
3. **L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, sollicite des Offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar Sarr et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) en un seul lot. Le délai d'exécution des travaux est de vingt-quatre (24) mois.**
4. La procédure d'appel d'Offres sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres International (AOI) ouvert telle que définie dans le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque](#) « politiques d'acquisition de la BAD », éditions d'octobre 2015 , et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles telle que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.
5. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal Courriel : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou mcsamb@ageroute.sn et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres du lundi au vendredi pendant les heures de travail de 09 heures à 17 heures (GMT) à compter du **02 mai 2023** à l'adresse mentionnée ci-dessous AGEROUTE, Rue **David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal.**
6. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent cinquante Mille (150 000) Francs CFA** à verser **au compte**

n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15 Juin 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les Offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées.

Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous le **15 juin 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

8. Les exigences en matière de qualifications sont entre autres critères :

Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de **sept cent cinquante millions (750 000 000) F CFA** et rester valides pour une durée de 28 jours suivant la période de validité des offres.

Le soumissionnaire doit avoir réalisé à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement¹, d'ensemblier, ou de sous-traitant un nombre minimal de **Trois (03) marchés de construction ou de réhabilitation de routes d'un linéaire d'au moins 60 km avec revêtement en béton bitumineux**, de manière satisfaisante et achevés au cours des dix (10) dernières années à partir du 1er janvier 2013 et la date limite de remise des Offres. La valeur minimale de chaque marché doit être de **vingt neuf milliards (29 000 000 000)** de Francs CFA).

Le soumissionnaire doit disposer d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des Travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de **sept milliards (7 000 000 000)** Francs CFA et nets de ses autres engagements.

Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **quarante-cinq milliards (45 000 000 000)** Francs CFA, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des **cinq (05) dernières années à compter de 2017 divisé par les cinq (05)**.

Le soumissionnaire doit soumettre des bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les **Cinq (5) dernières années à compter de 2017** démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.

8. Veuillez noter que le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire

¹ Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE)

Rue : David Diop x Rue F, Fann Résidence

Ville : Dakar

Pays : Sénégal

Numéro de téléphone : (+221) 33 869 07 51

Numéro de télécopie : (+221) 33 864 63 50

Adresses électroniques : ageroute@ageroute.sn ; mcsamb@ageroute.sn ;
rndour@ageroute.sn

Site internet : www.ageroute.sn